

DÉPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE  
CANTON DE CARCASSONNE  
MAIRIE DE LEUC  
11250 LEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE

\*\*\*\*\*

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
RD104  
DU 21/05/2025 au 23/05/2025

Le Maire de la Commune de Leuc,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,  
Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS France CARCASSONNE TSA 70011 chez Sogelink 69134 Dardilly cedex le 21/05/2025 pour la création de 2 grilles pluviales, reprises d'enrobés ponctuelles,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique sur le lieu des travaux,  
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1:

A compter du 21 /05/2025 jusqu'au 23/05/2025 inclus, la RD104 (Avenue de Carcassonne) est soumise en partie aux prescriptions définies ci-dessous :

- **Interdiction de dépasser véhicules légers, poids lourds**
- **Interdiction de stationner pour tous les véhicules**
- **Circulation alternée par feux tricolores**

Article 2 :

Les signalisations réglementaires conformes aux prescriptions ci-dessus seront installées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

Monsieur le Maire de Leuc, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Limoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leuc, le 15/05/2025

Le Maire, Jean-Marie JORDY

